

## Note d'information

Pour **tout changement** d'ordre administratif ou familial :

- numéro de téléphone
- adresse postale
- RIB
- adresse mail
- séparation, divorce...

nous vous remercions d'en informer immédiatement le secrétariat de l'établissement à l'adresse mail suivante : [secretariat2@ursulines.eu](mailto:secretariat2@ursulines.eu) ou 05 34 25 28 61 en précisant le nom, prénom et classe de l'enfant.



## ORGANISATION DE LA RENTREE

L'établissement sera fermé  
Du vendredi 12 juillet 2019 à 16 H 00 au mercredi 21 août 2019 à 9 H 00

### MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

#### RENTREE DES ELEVES

<b>Lundi 02 septembre 2019</b>	08 H 30	CP, CE1, CE2, CM1
<b>Lundi 02 septembre 2019</b>	09 H 45	Moyenne Section
<b>Lundi 02 septembre 2019</b>	10 H 30	Grande Section
<b>Lundi 02 septembre 2019</b>	13 H 45	CM2
<b>Mardi 03 septembre 2019</b>		Petite Section : horaires échelonnés sur liste jointe

#### HORAIRES DE L'ECOLE

- Ecole:
  - Matin : 8 H 30 – 11 H 45
  - Après-midi : 13 H 45 – 16 H 15
  - 8 H 30 – 11 H 30le lundi, mardi, jeudi et vendredi.  
le mercredi
- Garderie Maternelle 7 H 45 – 8 H 30 et 16 H 15 – 18 H 30
- CLAE (Accueil des élémentaires) 7 H 45 – 8 H 30 / 11 H 45 – 13 H 45 / 16 H 15 – 18 h 30
- Etude du soir du CE1 au CM2 (Lundi, Mardi et Jeudi) 16 H 30 - 17 H 30 (4.00 € par soir)
- Ouverture de l'établissement 7 H 45 – 18 H 30 (accueil téléphonique 8h00 - 18h00)
- Catéchèse ou culture religieuse : le jeudi après-midi de 13h45 à 14h45

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le jour de la rentrée, justificatif de domicile (Eau, EDF, GDF ou téléphone) à fournir à l'enseignante pour les familles qui habitent Toulouse uniquement.**
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des blouses.
- Les listes des fournitures pour toutes les classes sont à votre disposition sur notre site [www.ursulines.eu](http://www.ursulines.eu)

#### DATES A RETENIR

- Jeudi 12 septembre 2019 Photos de classe et individuelles, photos des fratries à 16h15
- Mardi 17 septembre 2019 Réunion Parents du CP au CM2 à 17h00
- Mardi 24 septembre 2019 Réunion Parents de la PS à la GS à 17h00
- Jeudi 26 septembre 2019 Réunion Parents pour la catéchèse à 18h00
- Jeudi 10 octobre 2019 Célébration de rentrée
- Vendredi 11 octobre 2019 Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)

# COLLEGE

## ORGANISATION DE LA RENTREE

<b>Lundi 2 septembre 2019</b>	8 H 15	Accueil des élèves de 6 <sup>e</sup> (voir courrier ci-joint)	Sortie à 16 H 30
	9 H 00	Accueil des élèves de 3 <sup>e</sup> .	Sortie à 15 H 30
	13 H 30	Accueil des élèves de 5 <sup>e</sup> .	Sortie à 16 H 30
	14 H 00	Accueil des élèves de 4 <sup>e</sup> .	Sortie à 16 H 30

**Pour les élèves de 3<sup>e</sup> les livres scolaires seront distribués dès les premiers jours de l'année scolaire.**  
**Pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> les documents concernant les iPads vous seront remis à la rentrée.**

## RAPPEL HORAIRE

- Collège:
 

Matin :	8 H 20 – 12 H 15	}	le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Après-midi :	13 H 30 – 16 H 30		
	8 H 20 – 12 H 15	}	le mercredi
- Etude 16h45 - 18 h 00 (aucune sortie n'est autorisée avant 18 H 00)
- Ouverture de l'établissement 7 H 45 – 18 H 00
- Pour les collégiens, possibilité d'aide à la restauration (prise en charge partielle) par le Conseil Général de la Haute-Garonne. **Attention cette année**, la demande se fait en ligne sur le site : <https://ars.ecollege.haute-garonne.fr/identity/connect> ou <http://www.ecollege.haute-garonne.fr/>
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des uniformes.
- Les premières dates à retenir pour les élèves du Collège :

Lundi 2 septembre 2019	Rentrée Elèves (6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> )
Lundi 2 septembre 2019	Sortie à la forêt de Bouconne pour les 6 <sup>èmes</sup>
Mardi 10 septembre 2019	Photos (6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> )
Jeudi 12 septembre 2019	Réunion Parents 6 <sup>ème</sup> à 17 H 30
Lundi 16 septembre 2019	Réunions Parents 3 <sup>ème</sup> à 17 H 30
Mardi 17 septembre 2019	Réunions Parents 4 <sup>ème</sup> à 17 H 30
Jeudi 19 septembre 2019	Réunions Parents 5 <sup>ème</sup> à 17 H 30
Vendredi 27 septembre 2019	Soirée Rencontres et Retrouvailles à 19 H 00
Jeudi 10 octobre 2019	Célébration de rentrée
Vendredi 11 octobre 2019	Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)
Vacances de Toussaint du vendredi 18 octobre 2019 à 16 H 30 au lundi 04 novembre 2019 à 8 H 20	
Jeudi 07 novembre 2019	Fin de la demi période – Relevés de notes

Mercredi 27 novembre 2019	Brevet Blanc 3 <sup>ème</sup>
Jeudi 28 novembre 2019	Brevet Blanc 3 <sup>ème</sup>
Vacances de Noël du vendredi 20 décembre 2019 à 16 H 30 au Lundi 06 janvier 2020 à 8 H 20	
Mardi 7 janvier 2020	Réunion d'information post 3 <sup>e</sup> à 18 h 00
Du 13 au 17 janvier 2020	Classe de neige pour les 6 <sup>èmes</sup>
Du 13 au 17 janvier 2020	Stage en entreprise pour les 3 <sup>èmes</sup>
Jeudi 16 janvier 2020	Fin du 1 <sup>er</sup> semestre
Du 20 au 30 janvier 2020	Conseils de classe
Samedi 1 <sup>er</sup> février 2020	Soirée Portes Ouvertes (10h00-13h00)
	Confirmation à 18h00
Jeudi 06 février 2020 (soir) Vendredi 07 février 2020	Réunion parents professeurs
Vacances de février du vendredi 07 février 2020 à 16 H 30 au lundi 24 février 2020 à 8 H 20	

Absence et Vie scolaire, veuillez composer le

**05 34 25 43 10**

«Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence à enlever les petites pierres.» Confucius

Nous vous souhaitons de belles vacances...

## Année scolaire 2019-2020

# ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

### Dates des vacances scolaires et jours fériés :

Vacances de Toussaint : *du vendredi 18 octobre 2019 après la classe au lundi 4 novembre 2019*

Vacances de Noël : *du vendredi 20 décembre 2019 après la classe au lundi 6 janvier 2020*

Vacances de Février : *du vendredi 07 février 2020 après la classe au lundi 24 février 2020*

Vacances de Pâques : *du vendredi 03 avril 2020 après la classe au lundi 20 avril 2020*

Pont du 08 mai : *vendredi 01 mai 2020*

Pont du 08 mai : *vendredi 08 mai 2020*

Pont de l'Ascension : *du mercredi 20 mai au vendredi 22 mai 2020*

Pont de la Pentecôte : *lundi 01 juin 2020*

### **Date de la fin de l'année scolaire :**

***Jeudi 02 juillet 2020 après la classe***  
***(Pas de cantine, pas de garderie après cette date)***

Année scolaire 2019-2020

## **ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

### **LISTE DES MERCREDIS LIBERES**

**MERCREDI 02 OCTOBRE 2019**  
**MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019**  
**MERCREDI 18 DECEMBRE 2019**  
**MERCREDI 29 JANVIER 2020**  
**MERCREDI 18 MARS 2020**  
**MERCREDI 29 AVRIL 2020**  
**MERCREDI 20 MAI 2020**  
**MERCREDI 17 JUIN 2020**

## TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

### CONTRIBUTION des FAMILLES :

(Calculée à partir du revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2018, impôt sur les revenus de l'année 2017, à transmettre au secrétariat si ce n'est déjà fait).

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) *			
CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL	ECOLE	COLLEGE
A	Jusqu'à 2340	31 €	39 €
B	De 2341 à 3340	41 €	48 €
C	De 3341 à 5000	50 €	57 €
D	De 5001 à 6500	59 €	66 €
E	De 6501 à 8500	68 €	75 €
F	De 8501 à 10000	78 €	85 €
G	De 10001 à 11700	88 €	95 €
H	De 11701 à 13000	97 €	104 €
I	De 13001 à 15000	102 €	112 €
J	De 15001 à 20000	108 €	119 €
K	De 20001 à 25000	115 €	126 €
L	De 25001 à 30000	120 €	135 €
M	Supérieur à 30001	Chaque famille choisit le montant de sa contribution qui doit être supérieure à 156 €	

\*Assurance scolaire comprise (Mutuelle Saint Christophe)

### DETERMINATION du QUOTIENT FAMILIAL :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017, établi par les services fiscaux français.
- Personnes vivant maritalement : copie intégrale des 2 avis d'impositions 2018
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement la copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les copies intégrales des avis d'imposition 2018 des 2 parents ayant la garde alternée de l'enfant. Une facture sera établie par moitié en tenant compte du revenu fiscal de chaque parent.

### **REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION des FAMILLES :**

- 20% pour le deuxième enfant
- 50% pour le troisième enfant
- 100% à partir du quatrième enfant

### **PRIX des REPAS**

- Repas au forfait : **5,15 €**                      **Forfait facturé mensuellement (sur 10 mois).**
- Repas occasionnel : **5,85 €**
- Forfait spécial appliqué aux élèves qui apportent leur repas pour raisons médicales: **3,10 €**  
Forfait facturé mensuellement sur 10 mois (incluant la surveillance, l'utilisation du self, etc...) »

### **MATERNELLE :**

- Goûters du matin:                      forfait de 7,70 € par mois (petite et moyenne section)
- Garderie :                                      forfait de 26,00 € par mois ou 4,00 € par soirée de façon ponctuelle.

### **PRIMAIRE**

- Etude du soir :                      4,00 € par soirée

### **SPORT COLLEGE, participation aux transports :**

- 56,00 € par an

### **SORTIES et VOYAGES SCOLAIRES :**

durant l'année, des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés. Une participation sera demandée aux familles.

### **REGLEMENT :**

1. Par prélèvement (d'octobre à juillet). Mandat de prélèvement SEPA à compléter si ce n'est déjà fait.
2. Par virement. Un RIB de l'établissement vous sera transmis à votre demande.
3. Par carte bancaire (ou à défaut chèque ou espèces)

### **ASSURANCE SCOLAIRE :**

Tous les élèves scolarisés à Sainte-Marie des Ursulines bénéficient d'une assurance scolaire pour l'année scolaire en cours.

L'option choisie pour tous les élèves est la garantie « SCOLAIRE TRAJET et EXTRA-SCOLAIRE » couvrant les élèves pour les activités scolaires et extra-scolaires. La garantie s'applique toute l'année, pendant les vacances et en dehors des horaires scolaires. Elle est également applicable à toutes les sorties organisées par l'établissement.

<b>ATTENTION :</b> les vols, dégâts matériels et vestimentaires causés par les élèves entre eux sont exclus de la garantie. Ils sont couverts par la seule responsabilité civile du chef de famille.
--

**Pour toutes informations complémentaires veuillez-vous adresser à l'établissement.**

**LISTE DE FOURNITURES**  
**CLASSE DE MOYENNE SECTION**

- 2 photos d'identité à remettre à l'enseignante **le jour de la rentrée** (nom de l'enfant au dos)
  - 2 boîtes de mouchoirs en papier
  - 1 couverture
  - 1 oreiller
  - 2 taies d'oreiller
- } marqués au nom de l'enfant
- 2 serviettes de table pour les demi-pensionnaires (marquées au nom de l'enfant)
  - 1 gobelet en plastique qui passe au lave-vaisselle
  - 1 paquet de feuilles Canson couleur (21x29.7)
  - 1 petit sac à dos pouvant contenir un cahier petit format (carnet de correspondance)
  - 1 tenue de rechange dans un sac au nom de l'enfant, à changer selon les saisons
- Tout le textile (vêtements, serviettes de table, linge pour la sieste, blouse) doit être clairement **marqué au nom de l'enfant** avec un moyen résistant au lavage. Les fournitures seront remises à la rentrée dans un grand sac plastique également marqué au nom de l'enfant.
- **Merci de remettre à l'enseignante de votre enfant un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation.**